

***Contribution des familles  
Année scolaire 2018-2019***

La contribution des familles sert à payer une partie des frais suivants :

- Salaires du personnel non enseignant,
- Loyer,
- Gros travaux sur bâtiments,
- Aménagements des locaux scolaires,

**Montant dégressif en fonction du nombre d'enfants :**

Nombre d'enfants dans l'ensemble scolaire	Prix par enfant et par mois (10 mois dans l'année)		
	<i>École maternelle BERNADETTE</i>	<i>École élémentaire SAINTE-MARIE</i>	<i>Collège NOTRE-DAME</i>
1	31.00 € *	35.00 € *	42.50 €
2	29.00 € *	33.00 € *	40.50 €
3	26.50 € *	30.50 € *	38.00 €
4 et +	25.00 € *	29.00 € *	35.00 €

*\*+ 1€/mois pour participation aux activités extrascolaires*

**Repas :**

Les tarifs de la demi-pension sont à **4,30 €** par repas pour l'école Sainte-Marie/Bernadette et à **4,80 €** par repas pour le collège Notre Dame.

*A partir de 3 enfants tarif cantine réduit : 4.00 € pour l'Ecole Sainte Marie/Bernadette et 4,50 € pour le Collège Notre Dame.*

**Etude Primaire et Garderie Maternelle :**

La contribution des familles inclue 4 garderies et/ou études, au-delà :

- Pour 1 enfant : forfait de 17,00 € par mois\* (à partir de 5)
- Pour 2 enfants : forfait de 24,00 € par mois\* (à partir de 5)
- Pour 3 enfants : forfait de 27,00 € par mois\* (à partir de 5)

*\*Les études et garderies seront comptabilisées du 15 au 15 de chaque mois.*

**Accueil ALMAE du mercredi matin** : 7 € la matinée pour les élèves de l'école Sainte-Marie/Bernadette.

Nous vous encourageons à payer vos factures par prélèvements automatiques (le 10 du mois suivant la facture).

Nous tenons à ce que l'argent ne soit pas un obstacle pour inscrire vos enfants dans notre ensemble scolaire. En fonction de vos revenus, votre contribution ainsi que les repas peuvent être allégés. N'hésitez pas à en parler avec votre chef d'établissement.